

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

Date de convocation et d'affichage : 09 février 2024

DL-20240215-023

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS	X		Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guyène MATILE-CHANAY	X	
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Pascal GIMENEZ	Tanguy NAZARET
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Nathalie DESCOURS	Laurent TRONCHE
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	72,4%	29	21	28



DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention entre la commune de Miribel et la SCI L'ADAGIO autorisant la démolition d'un mur et le talutage sur des parcelles communales situées rue des Prés

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, rappelle à l'Assemblée la délibération du conseil municipal DL-20230629-011 en date du 29 juin 2023 approuvant la constitution d'une servitude de passage au profit de la SCI L'ADAGIO sur les parcelles communales AD1012 partie C, nouvellement renommée AD1163, et AD1014.

Cette autorisation de servitude a permis de désenclaver les parcelles de la SCI L'ADAGIO cadastrées AD1125, AD1128 et AD1048, nouvellement réunies en une parcelle unique, cadastrée AD1158, afin de permettre le bon déroulement de son opération de construction.

Dans ce même but, la commune autorise la SCI L'ADAGIO à démolir le mur séparant les parcelles AD114, propriété de la commune, et AD1158 puis de taluter sur les parcelles communales AD114 et AD1145.

Anne-Christine DUBOST présente le projet de convention encadrant ces autorisations de démolition et de talutage.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention à conclure entre la commune et la SCI L'ADAGIO autorisant la démolition d'un mur et le talutage sur des parcelles communales situées rue des Prés telle que présentée,

HABILITE le Maire à signer cette convention.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 15 février 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

La secrétaire de séance,

Josiane BOUVIER

